

Sujet : [INTERNET] Avis d'Indre Nature à l'enquête publique projet éolien Argenton-Celon-Vigoux

De : jacques lucbert <jacques.lucbert36@orange.fr>

Date : 14/12/2018 10:31

Pour : pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

A l'attention du commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-joint l'avis d'Indre Nature à l'enquête publique sur le projet cité en objet.

Respectueusement

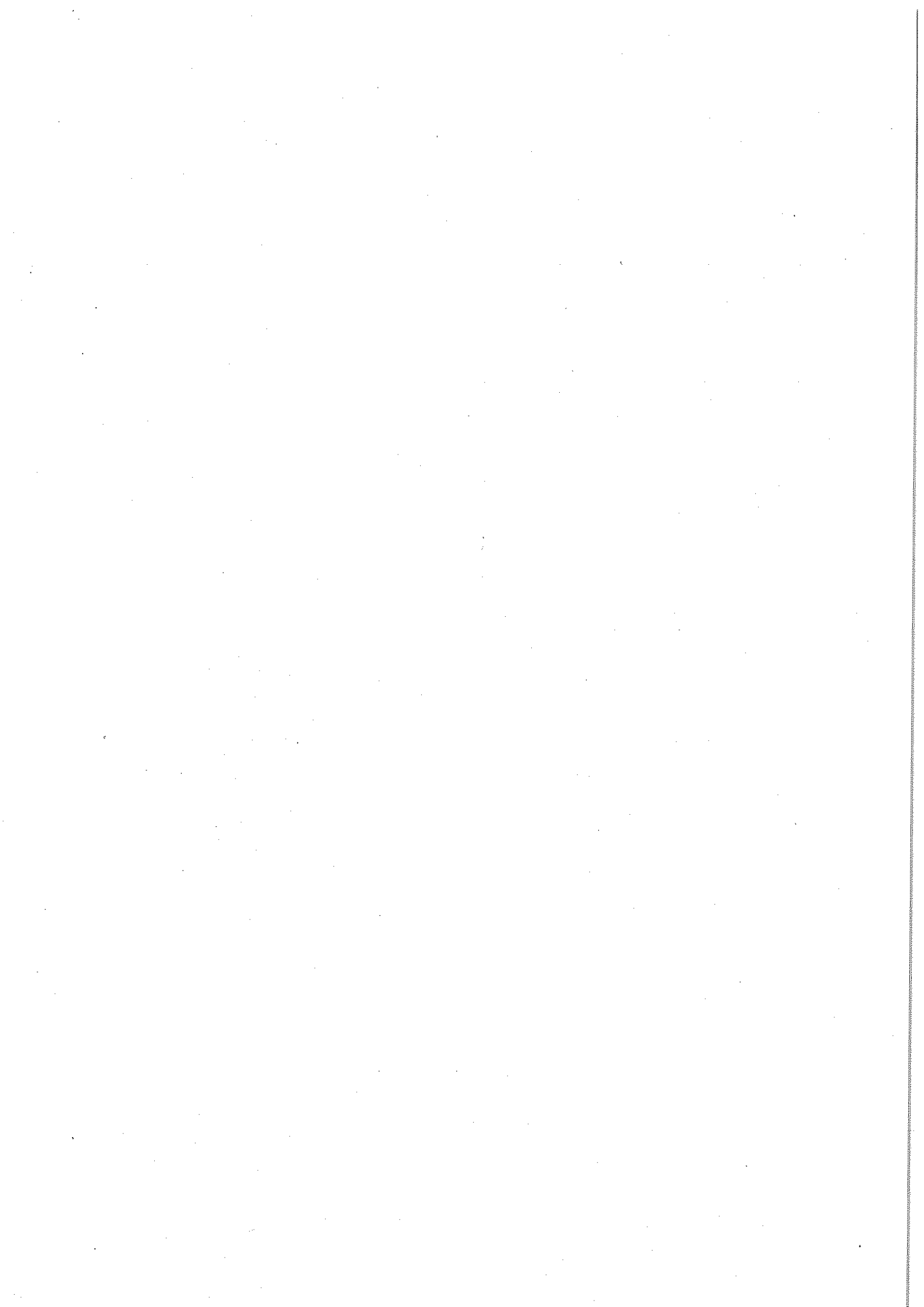
Jacques LUCBERT

Président d'Indre Nature

— Pièces jointes : —

Avis IN projet éolien CEBRE-Argenton-Celon-Vigoux.pdf

30 octets





Châteauroux, le 14 décembre 2018

Enquête publique sur la demande d'autorisation Par la Société Centrale Eolienne des Portes de la Brenne du parc éolien d'Argenton-sur-Creuse, Celon, Vigoux

Avis de l'association Indre Nature

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'analyse du dossier de présentation du projet cité en objet et de l'étude d'impact nous conduit au nom de l'association INDRE NATURE à faire les observations suivantes :

- **Localisation du projet**

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) de ce projet est située à proximité de zones naturelles protégées tels que le site Natura 2000 de la Vallée de la Creuse et affluents (2 km) et du site Natura 2000 Grande Brenne qui est également en zone RAMSAR (12 km). Cette localisation aura indubitablement un impact sur les espèces de ces zonages de protection.

- **Impacts sur la faune, en particulier chiroptères et oiseaux migrateurs**

Bien qu'identifiés en partie dans l'étude d'impact sur l'environnement, les effets très négatifs sur les chauves-souris (chiroptères) et les rapaces diurnes (oiseaux migrateurs) sont sous-estimés et ne font l'objet d'aucune mesure compensatoire, ou de mesures compensatoires qualifiées d'éventuelles et bien trop imprécises.

Enjeux oiseaux et oiseaux migrateurs :

- Le site et ses environs constituent le « spot » le plus important du département pour la migration post-nuptiale des oiseaux planeurs, en particulier rapaces. La ZIP est connue pour être traversée par de nombreux oiseaux migrateurs principalement sur la période automnale (Milan noir et Milan royal, Bondrée apivore, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux et Busard Saint-Martin, Cigogne blanche et Cigogne noire, Grue cendrée, hirondelles, Martinet noir, Alouette des champs, Pinson des arbres et Pigeon ramier). Les résultats obtenus dans l'étude d'impact nous paraissent relativement faibles au vu de nos connaissances. L'enjeu « migration d'oiseaux » nous paraît donc minimisé. De plus, l'emplacement des éoliennes sur une ligne orientée Nord/Ouest Sud/Est est perpendiculaire à l'axe de migration nationale (nord/est sud/ouest). Cette configuration est clairement la plus accidentogène puisque cela représente un linéaire de 2,5km d'éoliennes face au flux migratoire.

- En raison de la présence de nombreuses zones humides (étangs et mares) sur la ZIP l'activité des ardéidés y est importante même si aucune héronnière n'est connue. C'est un enjeu fort car les hérons sont sensibles à l'éolien.
- L'enjeu concernant l'Oedicnème criard est minimisé également puisque l'espèce est localisée dans ce secteur du département. En effet, l'espèce niche dans les cultures de printemps telles que des parcelles de tournesol ou de maïs peu nombreuses en Boischaud sud. Les quelques sites de nidification de l'espèce dans le pays d'Argenton sont situés sur la ZIP. Donc l'argument selon lequel l'espèce retrouverait un autre habitat plus loin suite à l'effarouchement du à l'implantation d'éoliennes nous paraît peu vraisemblable. De plus, un rassemblement post-nuptial d'Oedicnème criard est connu depuis de nombreuses sur le plateau agricole autour du lieu-dit Saint-André à seulement 1 km au nord de la ZIP. Ce stationnement varie de 10 à une quarantaine d'individus. Il n'a pas été pris en compte dans l'étude d'impact alors que c'est un enjeu fort.
- L'enjeu concernant le Milan noir est également minimisé puisque l'espèce est nicheuse très probable à proximité immédiate de la ZIP et que cette espèce est connue pour être sensible à l'éolien. Cette espèce représente également un enjeu fort.
- Une aire de Cigogne noire occupé par un couple avec 4 jeunes a été découverte en juin 2018 à 5 km au nord de la ZIP. Au vu des zones humides présentes dans la ZIP et du domaine vital nécessairement vaste de la Cigogne noire (12Km autour de l'aire), l'espèce est susceptible de fréquenter la zone en période estivale et automnale. Cette découverte récente de la nidification de cette espèce à proximité de la ZIP ajoute un enjeu très fort au projet.

Enjeu chiroptères :

- Une colonie de Grand murin de plus de 90 individus (adultes et jeunes) a été découverte cet été à proximité de l'église de Vigoux soit à 3,5 km de la ZIP. C'est la seule espèce de murin Natura 2000 qui est sensible à l'éolien.
- Nous sommes en fort désaccord avec le manque de mesure de réduction telle que le bridage d'activité en fonction de l'activité des chiroptères. En effet, cette mesure n'a pas été proposée car l'activité en altitude est jugée faible. Au vu des structures paysagères de la ZIP (bocage, bois et zones humides) et des 3 espèces les plus communes en altitude, il existe, au contraire, un fort risque de mortalité dès la première année d'exploitation. Les 3 espèces les plus communes en altitude sont également les plus fréquemment impactées par l'éolien en France. Le fait d'attendre le suivi de mortalité de la première année d'exploitation pour évaluer l'impact nous paraît une perte de temps préjudiciable aux espèces locales de chiroptères alors que leurs statuts de conservation viennent de passer de « préoccupation mineure » à « Quasi menacée ».

Impact global sur la zone Natura 2000 :

L'étude d'incidence Natura 2000 conclue qu'il n'y aura pas d'impact sur les espèces inscrites à la Directive Habitats Faune Flore. Nous ne sommes en accord avec cette affirmation puisque les 3 espèces les plus impactées par l'éolien en France sont présentes sur la ZIP et sont inscrites à l'annexe IV de cette directive européenne.

• **Impacts sur les milieux naturels, en particulier le bocage**

Cet aspect est gravement sous-estimé, que ce soit pour la période de travaux d'installation ou le fonctionnement. La mesure de compensation vis-à-vis de l'arrachage de près de 600m de haies (365m arbustives et 226m arborés) est certes d'un facteur 3 mais il est difficile de reconstituer des

habitats âgés à l'identique. Il est surtout plus difficile de pouvoir les mettre en place dans un contexte où le bocage diminue d'années en années en Boischaut sud. Les haies arborées qui seront arrachées ont entre 100 et 200 ans et le conventionnement ou la contractualisation qui seront trouvés avec les agriculteurs s'étendent en général sur la période d'exploitation du parc éolien soit 20 à 25 ans. De plus la localisation de ces replantations n'est pas précisée. Il est clair que les mesures compensatoires avancées ne sont pas garanties

- **Intérêt et dimensions du projet**

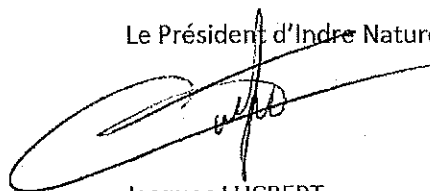
La dimension excessive des éoliennes et l'intérêt éolien du site ne sont examinés que d'une manière positive en particulier l'intérêt financier pour les communes. Les effets sur les valeurs patrimoniales majeures du secteur (PNR Brenne, Val de Creuse, bocage du Boischaut-Sud) ne sont pas traités sérieusement...

- **Consultations publiques antérieures**

Les éléments négatifs émis lors de la précédente enquête publique, en particulier l'importance nettement majoritaire des oppositions, sont écartés sans pratiquement aucune argumentation réelle.

En conclusion, en raison de l'insuffisance de la prise en compte de l'environnement (faune, flore, habitats) et de l'insuffisance d'engagement précis pour des mesures compensatoires vraiment efficaces, nous formulons un avis défavorable sur ce projet.

Le Président d'Indre Nature



Jacques LUCBERT

